

Rassemblement des Familles spirituelles à Lourdes /18/20 Octobre 2013

Atelier N°10 / Réalités financières

Mme Mireille FERNIQUE

Associés à La Xavière

Je fais partie du groupe des associés à la Xavière qui compte actuellement 8 membres engagés (dont 6 de façon définitive) et 9 membres en formation.

Ce groupe existe, de fait, depuis juin 1994. Un décret de reconnaissance provisoire en 2001 a été validé par le Chapitre en 2005.

Nous venons de toute la France (région parisienne, Chaource, Grenoble, Lyon, Toulouse, Marseille, La Rochelle...); nous nous réunissons, à l'échelon local, une fois par mois, et l'ensemble du groupe se retrouve, trois fois par an pour un week-end avec la xavière déléguée. Ces rencontres nationales ont lieu en général alternativement à Paris et en province, dans une maison des xavières ou un lieu d'insertion d'un ou plusieurs associés. Ainsi cette année, une rencontre se passe à Vanves où se trouve le noviciat des xavières, une autre dans le Luberon dans un centre de la Xavière, et la troisième se tiendra à la Rochelle.

Tous ces déplacements pour les week-ends entraînent des frais non négligeables de voyage et d'hébergement qui ont amené le groupe à réfléchir à la façon dont on pouvait les assumer de façon équitable et réaliste, en tenant compte de l'inégalité des ressources des uns et des autres.

Pour gérer ces problèmes, nous avons créé une association loi 1901 en mars 2008, ce qui permet d'avoir un compte en banque, alimenté par des cotisations et des dons. Aujourd'hui, la cotisation annuelle est de 20 euros minimum. On a voulu instaurer la pratique d'un don régulier par versement automatique mais actuellement personne encore n'a répondu à cet appel; il semble que les associés préfèrent faire un don à l'association de temps en temps, au rythme qui leur convient.

C'est l'ensemble des frais engagés à l'occasion des week-ends qui font l'objet d'une péréquation entre les participants. Mais seuls les associés engagés bénéficient de ce système. Les autres participants assument eux-mêmes leurs frais.

Pour ce qui concerne les autres frais de fonctionnement du groupe : déplacements divers, formations, fournitures, réunions de bureau... l'Amicale prend en charge, au cas par cas. Mais aucune règle très précise n'a encore été posée.